

**Séance du jeudi 19 mai 2022**

---

Date de la convocation: 12/05/2022

**Membres en exercice :** 12  
*L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents :** 8  
**Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

**Votants :** 9

**Représentés :** Noël PEREIRA DA CUNHA

**Excusés :**

**Absents :** Xavier MACIAS, Sadek BOUBEKEUR, Alexandra FRONTY

**Secrétaire de séance :** Serge LAGUIBEAU

---

**2022\_049 - Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'OPERATION PREVENTION MONTAGNE PYRENEES 2022-2024**

Le président expose que dans la continuité de l'opération croque montagne, l'Office Départemental des Sports des Hautes-Pyrénées organise l'opération PREVENTION MONTAGNE PYRENEES, qui consiste à faire dans les refuges des opérations de sensibilisation aux bonnes conduites, à la sécurité et à l'alimentation en montagne. La Commission Syndicale est un partenaire historique de ces opérations, c'est pourquoi l'Office des sports sollicite à nouveau un partenariat dans le cadre d'une convention cadre.

Cet exposé terminé, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- DE PARTICIPER en tant que partenaire à l'opération PREVENTION MONTAGNE PYRENEES pour les années 2022 à 2024 ;
- DE VERSER annuellement 1000€ à l'Office Départemental des Sports des Hautes-Pyrénées pour les besoins de cette opération ;
- D'AUTORISER le président à signer la convention de partenariat et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/06/2022 065-256501321-20220519-2022_049-DE

Le Président  
Pierre CAPOU

*Cafau*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
Tarbes

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 23/06/2022  
065-256501321-20220519-2022\_049-DE